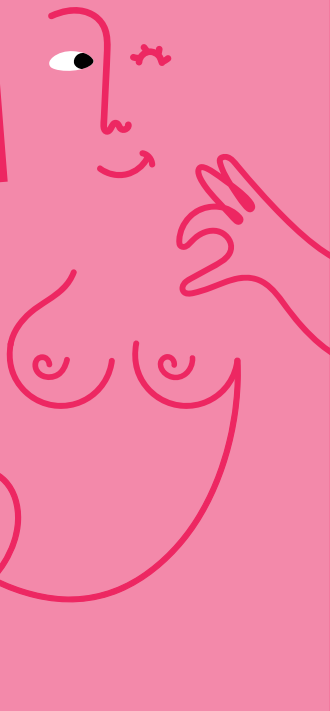


Octobre rose

Cancer du sein

« Le
dépistage
peut
sauver
votre
vie »





« Qu'est-ce que le dépistage organisé du cancer du sein ? »

Le dépistage organisé du cancer du sein est un **programme national** visant à diminuer le nombre de décès dus à ce cancer en détectant la maladie le plus tôt possible, avant l'apparition de symptômes. Il permet une prise en charge plus précoce et un **meilleur pronostic** avec des traitements potentiellement moins lourds.

« Quel est l'avantage du dépistage organisé du cancer du sein ? »

Le dépistage organisé offre une précision accrue grâce à **deux étapes clés**.

Tout d'abord, un **examen clinique** des seins est réalisé par le radiologue pour détecter d'éventuelles anomalies avant même la mammographie.

Ensuite, les mammographies jugées normales sont soumises à une **seconde lecture** systématique par un autre radiologue expert, ce qui permet de **détecter environ 6% des cancers qui pourraient être manqués** lors de la première lecture.

Ces deux contrôles garantissent une détection plus précoce et plus fiable.

« Comment se faire dépister dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein ? »

Les femmes âgées de **50 à 74 ans** reçoivent tous les deux ans une invitation par **courrier** de l'assurance maladie pour se soumettre à une mammographie de dépistage.

Ce courrier comprend un bon de prise en charge ainsi qu'une **liste de radiologues agréés** dans leur département. Les femmes doivent choisir un radiologue parmi ceux listés, prendre rendez-vous et se présenter avec le **bon de prise en charge**, leur **carte vitale** et leur **dernière mammographie**, si l'examen a déjà été réalisé par le passé.

« Qui est concerné par le dépistage ? »

Le dépistage organisé du cancer du sein s'adresse aux femmes âgées de **50 à 74 ans**, qui ne présentent **pas de symptômes** ou **facteurs de risque** spécifiques, comme le fait d'avoir déjà eu un cancer.

« Quelle est la fréquence du dépistage ? »

Le dépistage est réalisé **tous les 2 ans** pour les femmes âgées de 50 à 74 ans, sans symptômes et n'ayant pas de facteurs de risque particuliers de cancer du sein.

« Quel est le coût du dépistage organisé pour la patiente ? »

Le dépistage est entièrement gratuit.
Les frais de la mammographie sont pris en charge à **100 % par l'Assurance Maladie**, sans avance de frais.

« L'examen pour dépister le cancer du sein fait mal ? »

Pour la plupart des femmes, l'examen est plus inconfortable que douloureux.

Le dépistage organisé consiste en un examen des seins par un professionnel de santé et la réalisation d'une **mammographie de dépistage**. Celle-ci permettra de regarder à l'intérieur de votre sein grâce à des rayons X. Pour cela, votre sein est placé entre deux plaques pendant quelques secondes. Cela peut être **désagréable**, mais la **gêne est très brève**.

Si vous avez des craintes, n'hésitez pas à en parler au radiologue ou au manipulateur pour qu'ils puissent vous rassurer.

« Si j'ai un cancer du sein,
je vais perdre mes seins »

Ce n'est pas toujours vrai

Aujourd'hui, on peut souvent traiter le cancer du sein sans enlever tout le sein. Dans plus de la moitié des cas, on enlève juste la tumeur et un peu de tissu autour, plutôt que d'enlever tout le sein. Si un retrait complet s'avère nécessaire, une reconstruction du sein peut être réalisée immédiatement.

Plus le cancer du sein est **détecté tôt**, plus il y a de chances de pouvoir **conserver le sein**, ce qui souligne l'importance de se faire dépister rapidement.

« Si j'ai un cancer je préfère
ne pas le savoir car peu
de femmes guérissent
du cancer »

FAUX

S'il est détecté tôt, le cancer du sein se guérit souvent très bien. C'est un cancer avec un bon pronostic. En effet, le taux de survie est de **97 %** à un an et de **88 %** à cinq ans.

« Je n'ai pas de symptômes, donc je n'ai pas besoin de me faire dépister »

FAUX

Le cancer du sein peut se développer **sans symptômes** au début. Le dépistage a pour rôle de détecter le cancer avant qu'il n'apparaisse par des signes comme la **rougeur**, la **déformation** ou la **rétraction du mamelon**. Cela augmente les chances de guérison. De plus, si vous avez des **antécédents familiaux** de cancer du sein, il est essentiel de vous faire dépister régulièrement pour repérer tout changement plus tôt et bénéficier d'un suivi adapté.

« Les traitements sont trop lourds, ça va me briser »

Les traitements modernes sont conçus pour être adaptés à chaque personne et préserver la qualité de vie autant que possible.

Une détection **précoce** permet de commencer des traitements souvent **moins lourds** que si le cancer était diagnostiqué à un stade avancé.

Et puis, de nombreux **soins de support** permettent de prendre en charge les effets secondaires liés à la maladie ou au traitement : aide à la gestion de la douleur, accompagnement social, prise en charge diététique et nutritionnelle, suivi psychologique, développement d'une activité physique adaptée...

« Le dépistage du cancer du sein n'a d'intérêt que pour les femmes de 50 ans et plus »

Ce n'est pas tout à fait vrai

Il est important de **surveiller tout changement** dans vos seins, peu importe votre âge. Si vous remarquez quelque chose d'inhabituel, consultez un médecin. Dans certains cas, notamment si vous possédez des **antécédents familiaux**, votre médecin peut vous recommander un dépistage même si vous n'avez pas de symptômes.

Le dépistage organisé a été fixé pour les personnes âgées de 50 à 74 ans, car le risque de développer un cancer du sein augmente avec l'âge. Mais il est tout à fait possible de se faire prescrire une mammographie par son médecin avant 50 ans ou après 74 ans.

« Je n'ai pas les moyens d'aller voir un médecin ou de me faire dépister »

C'est gratuit

Si vous avez entre **50 et 74 ans**, vous bénéficiez du dépistage organisé et vous n'avez aucun frais à avancer. Tous les 2 ans, vous recevrez une invitation pour une mammographie de dépistage gratuite, entièrement prise en charge par l'Assurance maladie.

Si vous n'avez pas reçu votre invitation ou si vous l'avez perdue, vous pouvez simplement contacter votre **Caisse d'Assurance Maladie** par téléphone au **3646** ou via votre espace personnel Ameli pour en recevoir une nouvelle, ou demander conseil à votre médecin traitant.

Ce dépistage organisé est proposé à toutes les personnes ayant des droits ouverts à l'Assurance maladie, y compris les personnes bénéficiant de l'**aide médicale d'État**.

« Les mammographies utilisent des rayons X, ce qui pourrait causer un cancer »

Le risque est très faible

Les bénéfices liés au dépistage sont bien plus importants qu'un éventuel surrisque lié au fait de pratiquer des mammographies régulièrement, tel que démontré par la littérature scientifique. Les **mammographies** permettent de **sauver beaucoup plus de vies** en détectant le cancer du sein tôt.

« J'ai des prothèses mammaires alors je ne peux pas faire le dépistage »

FAUX

Vous pouvez tout à fait faire un dépistage même si vous avez des prothèses mammaires. Les mammographies sont adaptées aux femmes avec des implants. Il est important de **signaler** la présence de **vos prothèses** au professionnel de santé qui réalise l'examen, car cela peut l'aider à obtenir des images de meilleure qualité.

Le dépistage reste **essentiel** pour votre santé, quelle que soit votre situation.

Pour veiller à votre santé

Consultez **chaque année** votre médecin, sage-femme ou gynécologue pour un **examen des seins**, et restez vigilante face à tout changement.

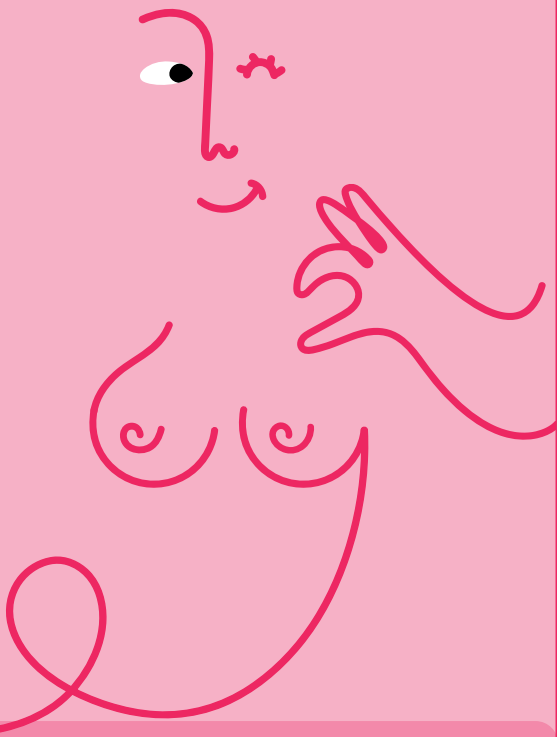
Infos complémentaires

Le dépistage en bref

- À faire tous les deux ans pour les femmes de 50 à 74 ans, sans symptômes ni antécédents.
- Prenez rendez-vous avec un radiologue agréé pour la réalisation de l'examen et n'oubliez pas votre courrier d'invitation !
- Examen pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.
- Diagnostic précoce = réduction du risque de séquelles et recours à des traitements potentiellement moins lourds.

Besoin d'aide ?

- Adressez-vous à votre **médecin traitant** ou votre **gynécologue**. Ils sauront répondre à vos questions et vous orienter.
- Accédez à la liste des radiologues agréés **jefaismondepistage.cancer.fr** - rubrique *J'accède à la carte des radiologues agréés*



Si vous avez entre 50 ans et 74 ans, tous les **2 ans**, vous recevez une invitation pour une **mammographie** de dépistage **100 % prise en charge** par l'Assurance Maladie.



Tout
savoir
ici

